

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## ALERTE VIGILANCE CRUES

Malgré un arrêt des pluies ce dimanche dans la journée, les quantités de précipitation relevées sur l'ensemble du département ont provoqué des débordements sur plusieurs cours d'eau.

Devant cette situation, Etienne Guépratte, Préfet du Gers a déclenché à 9 heures 30 le COD (Centre Opérationnel Départemental) pour que toutes les dispositions soient prises pour assurer en collaboration avec le Conseil Général, et les communes concernées, la sécurité des citoyens, et la surveillance de la montée des eaux.

### **Localisation et période de l'évènement :**

L'ensemble du département du Gers est touché par ce phénomène mais plus particulièrement l'est gersois.

### **Evolution de l'évènement :**

La fonte des neiges et les ruissellements sont venus s'ajouter à cet évènement pluvieux et ont provoqué des débordements jusqu'en fin de soirée. Une décrue devrait être amorcée après minuit.

### **Actions entreprises par le Préfet :**

Devant les différents risques liés à cette alerte, le COD a été activé à la Préfecture et restera en place jusqu'à la fin totale de la décrue.

Les services concernés ont tous été en alerte et mobilisés pour faire face et protéger les Gersois.

Un contact permanent est maintenu avec le service régional de prévisions des crues et le centre de gestion du trafic routier, afin de délivrer une information fiable et actualisée aux usagers et aux collectivités.

Un message d'alerte a été adressé aux mairies situées dans les deux bassins de crues le samedi 19 janvier. Un second message a été adressé à l'ensemble des mairies du département ce jour à 11 h.

Les mesures de vigilance et d'organisation ont été rappelées aux établissements de santé, aux établissements d'hébergement pour personnes âgées, au SAMU et aux personnes à haut risque vital.

Les syndicats d'alimentation en eau potable ont tous été contactés pour permettre une évaluation des situations critiques et assurer un suivi particulier.

La gendarmerie nationale a enregistré 137 appels dont 78 en rapport avec les intempéries et les inondations. Pour la nuit prochaine, une veille constante des conditions de circulation et de montée des eaux sera assurée par 20 gendarmes déployés sur le terrain et notamment au nord du département.

### **Interventions réalisées :**

- 33 personnes sur les communes de Lombez, Masseube, Mirande, Montestruc sur Gers et Saint Mézard ont été évacuées par les sapeurs pompiers sans difficulté particulière. Cinq sauvetages ont été réalisés sur la commune de Castéra Verduzan (personnes bloquées dans leur véhicule).
- 4 200 foyers ont été privés d'électricité. Un retour à la normale est intervenu à 19 heures.

### **Trafic routier :**

La circulation automobile est normalement assurée dans tout le département ; certaines routes communales et départementales ont été coupées dans la journée et pour certaines le resteront une partie de la nuit, de nouvelles précipitations étant attendues.

### **Transports scolaires :**

Pour demain matin lundi 21 janvier, les transports scolaires sont maintenus, mais plusieurs circuits ne pourront probablement être assurés que partiellement. Il est demandé aux parents d'accompagner leur(s) enfant(s) afin de s'assurer du passage du car scolaire à l'arrêt habituel.

Renseignements : Conseil Général – n° Indigo = **0 820 200 229** (tarif précisé en début d'appel) et site internet = <http://www.gers-gascogne.com/>

### **Moyens humains engagés :**

- |                        |                                |
|------------------------|--------------------------------|
| - 170 sapeurs pompiers | - 80 agents ERDF               |
| - 100 gendarmes        | - 30 agents du Conseil Général |
| - 11 policiers         | - 26 personnes au COD          |

Ces conditions météorologiques appellent une vigilance accrue de la part de tous. Le Préfet engage chacun à être très vigilant et à respecter les consignes de sécurité, notamment routière.

**Rappel aux usagers concernant les crues (les cartes des crues sont disponibles sur le site : [www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)) :**

- Restez chez vous dans la mesure du possible.
- Tenez-vous informé de la situation en écoutant la radio et en vous connectant sur le site internet de l'Etat : [www.gers.gouv.fr](http://www.gers.gouv.fr)
- Soyez vigilants si vous vous situez à proximité d'un cours d'eau ou d'une zone habituellement inondable.
- Respectez la signalisation routière mise en place.

Le département du Gers n'est pas concerné, dans les 48 heures, par un épisode neigeux.

